

Montreuil,  
le mercredi 24 avril 2024

**Émetteur :** A l'Ucanss - Charline René-dit-Bois, Cheffe de projet Formation - [formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr)  
A l'Institut 4.10 - - Étienne Olivier, pilote AMOA pour l'offre handicap - [contactclient@institutquatredix.fr](mailto:contactclient@institutquatredix.fr)

**Objet :** Nouveauté 2024 - Offre de formation Interbranche - Handicap psychique

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, achève le renouvellement de son offre de formation Handicap Interbranche, initiée dans le cadre de la première convention signée avec l'AGEFIPH en juin 2016.

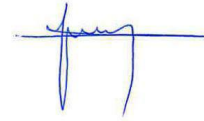
Afin d'accompagner au mieux les organismes dans le déploiement d'une politique handicap ambitieuse, cette dernière s'est concrétisée par la mise en place d'un nouveau module sur la thématique du Handicap psychique.

Ce nouveau module intitulé « Prendre en compte le handicap psychique en milieu professionnel » et 100% e-learning, s'inscrit dans le cadre de la politique de la Sécurité sociale en faveur du handicap. Ces objectifs pédagogiques sont :

- Identifier les troubles psychiques
- Identifier leur impact sur le travail et son organisation
- Repérer les signes d'une déstabilisation de l'état de santé psychique
- Identifier les principaux acteurs clés internes et externes (RH, Référent handicap, médecine du travail, ...)
- Adopter le comportement adéquat (en fonction du public : managers, référents handicap)

Ce dispositif de formation, d'un coût de **129 euros**, s'adressera à toute personne amenée à travailler des sujets en lien avec la politique de prévention de la désinsertion professionnelle.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Benoit EYMERY  
Directeur de la Formation Professionnelle

